La pratique policière ne doit pas s'effectuer à la «tête du client». Zurich prend des mesures en ce sens

La police veut éviter le délit de faciès

« ARIANE GIGON, ZURICH

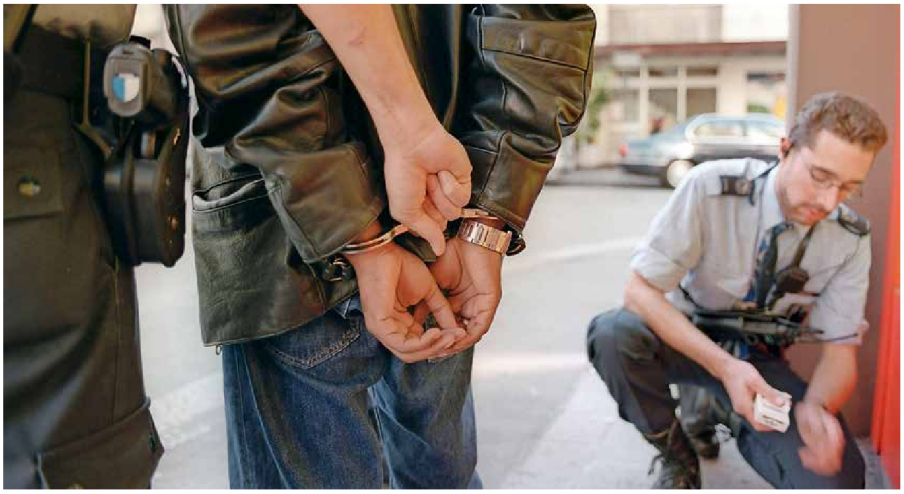

La police municipale de Zurich met tout en œuvre pour éviter de réagir «à la tête du client». Keystone-archives

Discrimination » Le Département de la sécurité de la ville de Zurich veut bannir le délit de faciès au sein de la police municipale. Une étude montre certes qu'aucune pratique systématique de «profilage» ethnique ou racial n'existe à Zurich, mais l'exécutif prend les devants en adoptant plusieurs mesures proposées par le Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH). Il rejette en revanche l'idée de donner un reçu aux personnes contrôlées.

Selon une enquête de la plateforme d'information Humanrights.ch, la police communale de Lausanne était jusqu'ici le seul corps de police disposant de directives écrites en matière de délit de faciès. Elle est désormais rejointe par la police de la ville de Zurich.

Après quelques cas médiatisés et des interventions parlementaires, le chef du Département de la sécurité Richard Wolff (Liste alternative, AL) a lancé un projet pour améliorer la situation. En Suisse comme ailleurs en Europe – à la notable exception de l'Angleterre – les abus de pouvoir policier en matière de contrôles de personnes ne font pas l'objet de statistiques. L'étude commandée à la CSDH montre qu'«il y a des cas, mais il faut les considérer comme isolés, a déclaré Richard Wolff hier devant les médias à Zurich. Nous rejetons clairement le reproche de racisme.»

Formation complétée

Première recommandation de la CSDH: les critères de contrôle doivent être inscrits dans des directives écrites. A Zurich, c'est désormais le cas depuis le début du mois. Les policiers doivent notamment dire aux personnes pourquoi ils les interpellent. La formation de base et la formation continue ont par ailleurs déjà été complétées avec des cours ad hoc.

«Les cas doivent être discutés à l'intérieur de la police»

Frédéric Maillard

Sur ce point, Frédéric Maillard, analyste de pratiques policières et formateur, rappelle que la dotation en heures sur les droits humains reste «extrêmement faible» dans les écoles de police. «En outre, comme dans les métiers sociaux ou médicaux, il est impératif de lier la théorie à la pratique», ajoute l'expert.

Les responsables zurichois rejettent en revanche l'idée de conclure tous les contrôles de personnes par une «quittance» récapitulant l'intervention policière. Réclamée par deux députés de la Liste alternative, cette mesure a été généralisée en Angleterre en 2016, et elle est également pratiquée à New York, entre autres. La CSDH y est favorable. Elle permet aux personnes de se plaindre, le cas échéant, avec une trace écrite de ce qui s'est passé.

Contrôles comptabilisés

Pour la ville de Zurich, cette mesure entraînerait des coûts administratifs trop lourds pour des résultats incertains. De plus, elle implique que les personnes contrôlées soient inscrites dans une banque de données. Depuis juin 2017, la police municipale utilise en revanche une application qui résume, sans mentions personnelles, le contrôle. La personne interpellée n'en a aucune trace, mais tous les contrôles seront désormais comptabilisés – une première, sur le plan suisse.

La Fondation contre le racisme et l'antisémitisme (GRA), partenaire de la table ronde instaurée en 2010 par la police de Zurich avec des organisations non gouvernementales (ONG), est déçue par le rejet de la quittance.

«Il est dommage d'éliminer purement et simplement une idée prometteuse pour des raisons administratives», note Dominic Pugatsch, directeur de la fondation.

Frédéric Maillard n'est pas d'accord avec cette nouveauté: «Les policiers saturent déjà, explique-t-il. Leur confier une nouvelle tâche administrative est prématuré. Il faut d'abord renforcer leur formation.» Il salue par ailleurs la volonté de la ville de diversifier les rangs des policiers lors du recrutement, pour que la police reflète davantage la population.

Enfin, Frédéric Maillard prône une plus grande transparence au sein même de la police. «L'information ne remonte pas toujours vers les cadres politiques, explique-t-il, je le sais de par mes contacts réguliers avec des policiers. En Suisse romande, on peut estimer qu'un contact sur cinq entre la police et une personne extérieure comporte une discrimination, ne serait-ce que verbale. Il est important que les cas soient discutés, à l'intérieur de la police aussi.»

Pour la Fondation contre le racisme et l'antisémitisme, le paquet de mesures décidé par Zurich est «fondamentalement positif, note encore Dominic Pugatsch. Mais c'est une première étape. La mise en œuvre doit avoir lieu dans la pratique quotidienne de la police et encore faire ses preuves.» »

Souplesse avec les enfants réfugiés

Asile » Plusieurs organisations de défense des droits de l'homme ont réitéré hier leur «appel national» contre une application trop stricte du règlement de Dublin. La Confédération doit prendre au sérieux son devoir de protection des enfants réfugiés et de leurs familles.

L'appel «Pour une Suisse qui respecte les droits des enfants et des réfugiés vulnérables» avait été lancé en avril déjà par Amnesty International, l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR), Solidarité sans frontières, Droit de rester Neuchâtel, Collectif R et Solidarité Tattes.

Ces organisations profitaient hier de la Journée internationale des droits de l'enfant pour adresser au Conseil fédéral leur appel, qui veut renoncer à une application stricte des règles de Dublin. Celles-ci désignent le pays de 1re entrée dans l'UE comme responsable principal d'une demande d'asile. » ATS

SEELAND

LE TUEUR PRÉSUMÉ AVOUE

L'homme arrêté la semaine dernière suite à l'homicide de Suberg (BE), près de Lyss, a avoué. Les corps sans vie d'un couple de sexagénaires avaient été découverts dans la nuit de mardi à mercredi derniers dans une maison familiale de Suberg, un village entre Berne et Bienne. Il s'agirait d'un crime relationnel, a annoncé la justice bernoise hier. ATS

TESSIN

SIX MILLE POULES TUÉES

Les 6000 poules de l'élevage tessinois touché par la maladie de Newcastle ont été tuées hier par le vétérinaire cantonal, Tullio Vanzetti. Une zone de protection et un périmètre de surveillance ont été mis en place autour de l'exploitation située à Pazallo, près de Lugano, par les forces de police et la protection civile. ATS

Villages en quête de nouveaux habitants

Monde rural » Pour attirer du monde, certains villages de montagne délient leur bourse.

Un euro pour une maison en Sicile, 70 000 francs offerts pour construire une villa à Albinen (VS). En Suisse comme en Europe, les villages ne manquent pas d'idées pour stopper l'exode de leur population.

Albinen surplombe la vallée du Rhône, à 1300 mètres d'altitude, sur un coteau ensoleillé de la rive droite. Au centre du village trône l'église entourée comme d'une cour par des chalets et maisons typiques. Mais beaucoup sont devenus des résidences secondaires.

A l'instar de nombreux autres villages de montagne, Albinen souffre de l'exode de sa population. Ces dernières années, le village a perdu trois familles. Ce sont ainsi huit enfants que le village a perdus. L'école a dû fermer.

Albinen déroule le tapis rouge aux nouveaux venus. Keystone

Le village de 240 habitants dénombre encore deux enfants en âge de scolarité primaire et cinq de secondaire. Ils doivent désormais se rendre à Loèche ou Loèche-les-Bains, distante de 20 minutes de bus, pour l'école. Beat Jost veut briser cette spirale de l'exode et donner de nouvelles perspectives aux jeunes. La commune ne manque pas de terre à bâtir.

Un groupe de jeunes habitants a lancé une initiative demandant une politique active de la commune. Elle a été déposée en août avec 94 signatures. La moitié des citoyens de la commune l'ont signée. La demande sera soumise au vote populaire le 30 novembre.

L'exécutif a accepté l'initiative et a élaboré un règlement qui prévoit une aide financière pour toute personne qui déposerait ses papiers à Albinen. Les montants prévus sont de 25 000 fr. par adulte et 10 000 par enfant. Une famille de quatre personnes toucherait ainsi 70 000 francs. Le financement de l'opération passerait par la création d'un fonds dans lequel la commune verserait annuellement 100 000 francs.

L'offre est toutefois soumise à certaines conditions. Les intéressés doivent avoir moins de 45 ans. Ils doivent s'engager à résider au moins dix ans dans la commune, précise le président. Le montant minimal de leur investissement est fixé à 200 000 francs. Il ne peut pas s'agir d'une résidence secondaire. » ATS